

Réf DPA : 40151 § D3100/84043/RGPED/2018/8/FG - er - PU

Réf DGATLP : F0510/84043/PU3/2018.2 cl2 – JPS/jps

Commune de NEUFCHATEAU

Déc Rég. W. 11 mars 1999, art. 38

**ETABLISSEMENT CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU
DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT**

AVIS

SUSPENSION D'UNE DEMANDE DE PERMIS UNIQUE

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'un PERMIS UNIQUE a été suspendu par la Ville de Neufchâteau à NEDEE Dominique, Rue Stockay 17 à 4845 Sart (Iez-Spa) pour un bien cadastré Division 1, section c n°70F- 122R- 123V et sis Chaussée de France, NEU à 6840 Neufchâteau relatif à : aménager une aire de stationnement pour 72 motorhomes située Chaussée de France n° / à 6840 NEUFCHATEAU

Le dossier peut être consulté à l'administration communale de NEUFCHATEAU chaque jour ouvrable de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h sauf le jeudi après-midi ou sur rendez-vous (Service urbanisme – 061/27.50.94) du ... 24/06/2019 ...
Au ... 15/07/2019

Tout tiers intéressé peut introduire un recours (3) à l'adresse suivante :

Ministre de la Wallonie, à l'adresse de la Direction générale Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement - Avenue Prince de Liège 15 - 5100 Namur (Jambes)

Sous peine d'irrecevabilité, le recours est envoyé par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception ou remis contre récépissé dans un délai de vingt jours à dater du ... 24/06/2019 ...

Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier dans les services de l'autorité compétente, dans les limites prévues par le décret du 13 juin 1991 concernant la liberté d'accès des citoyens relative à l'environnement.

Le Directeur Général,

J-Y DUTHOIT

Le Directeur Général ff

F. GOOSSE

L'Echevin de l'Urbanisme,

Fr. HUBERTY

Le Bourgmestre,

D. FOURNY